



Conseil National de la  
Formation Professionnelle  
Tout au Long de la Vie



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

# Jalons de la formation professionnelle

Juin 2011

## Tableaux financiers des PRDFP : Recensement des dépenses de formation en 2008 dans 19 régions à la veille de l'adoption des CPRDFP

**L**e troisième rapport *Tableaux financiers des PRDF* dresse un panorama des dépenses de formation d'intérêt général réalisées par les pouvoirs publics et les partenaires sociaux en 2008 dans 19 régions.

Il améliore les travaux sur les financements de la formation selon les axes définis par le CNFPTLV fin 2009 : augmentation du nombre de régions couvertes, consolidation de la méthode, étude exploratoire sur la formation des demandeurs d'emploi. Citons également la mise à disposition de la base de données financières, qui constitue une première dans la gamme des outils d'information destinés au public.

Ces progrès sont obtenus grâce à la coopération et à l'implication soutenue de toutes les institutions qui se sont portées volontaires pour participer à la démarche.

A travers ces travaux, le CNFPTLV entend faciliter la concertation entre les acteurs régionaux à partir de données objectives et harmonisées. L'intensification des partenariats dans le cadre des contrats de plans régionaux de développement des formations professionnelles (CPRDFP) souligne toute la nécessité de ce type d'outils.

Le Conseil national souhaite que les acteurs régionaux, qui sont les mieux placés pour apporter la connaissance de leur région s'approprient et utilisent les travaux pour les approfondir et nourrir leurs échanges.

Dans les 19 régions, les dépenses de formation s'élèvent à 34 milliards d'euros, dont 21 milliards vont à la formation professionnelle.

Les régions présentent des ressemblances pour ce qui a trait aux grandes caractéristiques : dépenses corrélées à la taille, prépondérance de la formation initiale sur la formation continue, poids des financeurs variable selon le domaine de formation et les publics.

A l'intérieur de ces données globales, des différences non négligeables sont observées entre les régions, en matière de dépense moyenne de formation par individu et de poids des voies de formation initiale. C'est la formation des demandeurs d'emploi qui présente les plus fortes variations.

Il y a peu de paliers entre les régions, sauf aux extrémités occupées généralement par l'Île-de-France, la Corse, et la Lorraine. De ce fait, les écarts entre les minima et les maxima sont importants.

Le critère pour qu'une région soit intégrée dans le champ de l'étude est l'adhésion du Conseil régional à la démarche. Dès lors qu'un Conseil régional transmet au CNFPTLV ses dépenses de formation, l'étude des dépenses de formation des différents financeurs est entreprise.

### Un champ différent de celui du « Jaune budgétaire »

Les tableaux financiers des PRDF répertorient les dépenses d'intérêt général réalisées par les pouvoirs publics et les partenaires sociaux. Ils ne comprennent pas les dépenses relevant de l'initiative privée, telles que l'effort des entreprises (plan de formation) et des collectivités publiques pour leurs personnels ainsi que les dépenses des individus. Ces dépenses sont actuellement indisponibles au niveau régional.

La dépense nationale pour la formation professionnelle continue et l'apprentissage publiée chaque année dans le cadre de la préparation du projet de loi de finances par le Ministre chargé de l'emploi (29,8 milliards d'euros en 2008) n'a pas le même champ :

- les tableaux financiers couvrent, en plus de la dépense nationale, l'enseignement général et technologique du second degré ainsi que la formation professionnelle par voie scolaire ;
- la dépense nationale comprend, en plus des tableaux financiers, les dépenses relevant de l'initiative privée.

## 34 milliards d'euros de dépenses pour la formation en 2008 dans les 19 régions<sup>1</sup>

Dans les 19 régions, les dépenses de formation sur le champ total de l'étude (tableau 1) s'élèvent à près de 34 milliards d'euros en 2008. Parmi ces dépenses, 21 milliards sont consacrés à la formation professionnelle.

La différence, 12,8 milliards d'euros, est consacrée à l'enseignement général et technologique du second degré (EGT), soit plus d'un tiers des dépenses sur le champ total.

**Tableau 1 - Les dépenses de formation en 2008 dans les 19 régions, tous financeurs pris en compte**

<b>Total : 33 866 millions d'euros</b>	
<b>Formation initiale : 26 803 Millions €</b>	
<b>Enseignement général et technologique du second degré (EGT)</b>	<b>12 833 Millions €</b>
<b>Formation professionnelle initiale, dont :</b>	<b>13 529 Millions €</b>
- Enseignement professionnel voie scolaire second degré	6 906 Millions €
- Formation supérieure niveau III et II *	2 994 Millions €
- Apprentissage (tous niveaux)	2 875 Millions €
- Formations artistiques, sanitaires et sociales	755 Millions €
<b>Formation professionnelle continue : 5 863 Millions €</b>	
- Formations pour demandeurs d'emploi	3 100 Millions €
- Formations pour actifs occupés **	2 602 Millions €
- Formations indifférentes au statut	161 Millions €
<b>Activités périphériques : 1 642 Millions €</b>	
- Orientation professionnelle	1 346 Millions €
- Certification et validation des acquis	241 Millions €
- Etudes, ingénierie	55 Millions €
<b>Total formation professionnelle : 21 034 Millions d'euros</b>	

\*formations préparant aux BTS, DUT, licences professionnelles, ainsi que, par convention, les classes préparatoires aux grandes écoles

\*\* Contrats et périodes de professionnalisation, congés individuels de formation, soutien des pouvoirs publics à la formation des salariés

Source : tableaux financiers des PRDF, CNFPTLV

La dépense de formation au niveau régional varie de 156 millions d'euros en Corse à 7,6 milliards d'euros pour l'Île-de-France. La diversité des montants dépensés est étroitement liée à la très grande

différence de taille démographique des régions françaises. Partout la dépense s'accroît de façon relativement proportionnelle au nombre d'habitants (tableau 2).

<sup>1</sup> Les travaux relatifs aux tableaux financiers des PRDF impliquent de collecter un grand nombre de données auprès de différents acteurs. Malgré tous les efforts pour atteindre l'homogénéité des données, des améliorations restent à apporter dans certains domaines.

**Tableau 2 - Dépense pour la formation (tous financeurs pris en compte) et nombre d'habitants en 2008**

en millions euros

	Champ total du tableau financier	Evolution 2007-2008	Champ formation professionnelle (hors EGT)	Evolution 2007-2008	Nombre d'habitants (15-64 ans)
CORSE	156	-3,1%	98	-5,6%	196 009
FRANCHE-COMTÉ	804	6,7%	507	6,7%	752 595
AUVERGNE	867	4,9%	570	6,0%	856 828
CHAMPAGNE-ARDENNE	926	1,7%	584	1,5%	872 964
BASSE NORMANDIE	937	3,9%	613	4,6%	927 204
BOURGOGNE	1 039	3,9%	656	4,3%	1 036 249
POITOU-CHARENTES	1 040	1,6%	636	1,0%	1 102 178
ALSACE	1 129	2,1%	715	2,4%	1 224 388
PICARDIE	1 212	5,5%	778	5,3%	1 249 025
HAUTE NORMANDIE	1 263	5,0%	757	2,0%	1 187 954
LORRAINE	1 456	1,0%	941	2,6%	1 543 859
CENTRE	1 483	5,1%	938	5,6%	1 614 244
LANGUEDOC-ROUSSILLON	1 604	7,2%	971	7,6%	1 644 777
MIDI-PYRÉNÉES	1 739	2,2%	1 093	2,0%	1 826 785
BRETAGNE	1 903	3,7%	1 183	4,8%	1 992 657
PAYS DE LA LOIRE	2 118	3,3%	1 330	2,9%	2 245 464
NORD-PAS-DE-CALAIS	2 771	2,0%	1 723	1,8%	2 643 009
RHÔNE-ALPES	3 805	3,4%	2 353	4,5%	3 985 883
ÎLE-DE-FRANCE	7 612	4,2%	4 590	4,8%	7 937 463
<b>Total (19 régions)</b>	<b>33 867</b>	<b>3,6%</b>	<b>21 034</b>	<b>3,9%</b>	<b>34 839 535</b>

Sources : tableaux financiers des PRDF, CNFPTLV  
Estimations de population, INSEE

**21 milliards d'euros pour la formation professionnelle dont 64 % vont à la formation initiale, 28 % à la formation continue, 8 % aux activités périphériques**

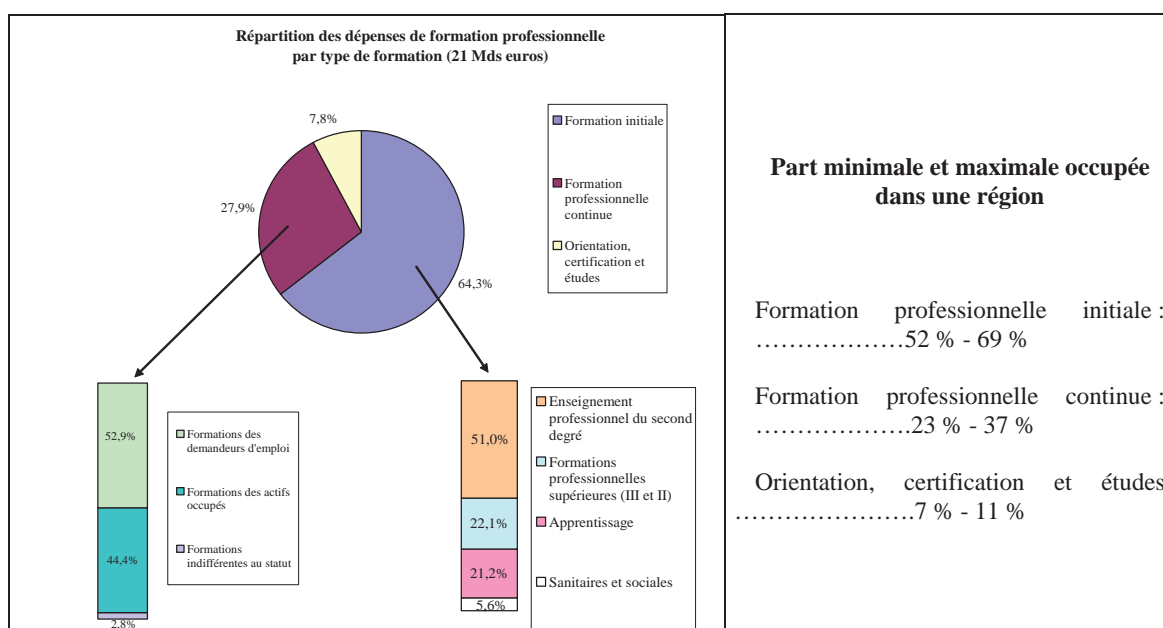
Au total, 21 milliards d'euros sont consacrés à la formation professionnelle au niveau des 19 régions, soit 3,9 % de plus qu'en 2008 (tableau 2).

Atitre indicatif, les dépenses de formation professionnelle représentent entre 1,3 % et 1,7 % du PIB régional, à l'exception de l'Île-de-France où elles représentent 0,8 %.

La plus grande part des dépenses de formation professionnelle va à la formation professionnelle initiale (64 %), soit 13,5 milliards d'euros. La formation professionnelle continue draine près d'un tiers de la dépense, soit 5,8 milliards d'euros, dont une grosse moitié est consacrée aux demandeurs d'emploi. Moins de 10% des dépenses de formation professionnelle vont aux activités d'orientation, de certification et d'études.

Au sein de la formation professionnelle initiale, l'enseignement professionnel du second degré absorbe la majorité des dépenses de la formation initiale. L'autre moitié est répartie à pratiquement égalité entre l'apprentissage et les formations professionnelles supérieures de niveau II et III (graphique 1).

**Graphique 1 - La formation professionnelle initiale, principale dépense de formation professionnelle dans les 19 régions en 2008**



**Part minimale et maximale occupée dans une région**

Formation professionnelle initiale : .....52 % - 69 %  
 Formation professionnelle continue : .....23 % - 37 %  
 Orientation, certification et études : .....7 % - 11 %

Source : tableaux financiers des PRDF, CNFPTLV

## 13,5 milliards d'euros pour formation initiale professionnelle dont 6,9 milliards vont à la voie scolaire

En 2008, sur l'ensemble des 19 régions, les dépenses de formation initiale professionnelle s'élèvent à 13,5 milliards d'euros. La voie scolaire représente plus de la moitié des dépenses (6,9 milliards d'euros).

Les dépenses pour l'apprentissage (2,8 milliards d'euros) et pour l'enseignement supérieur (2,9 milliards d'euros) sont pratiquement équivalentes (tableau 3).

**Tableau 3 - Dépense pour la formation initiale professionnelle selon les voies de formation en 2008**

*en millions d'euros*

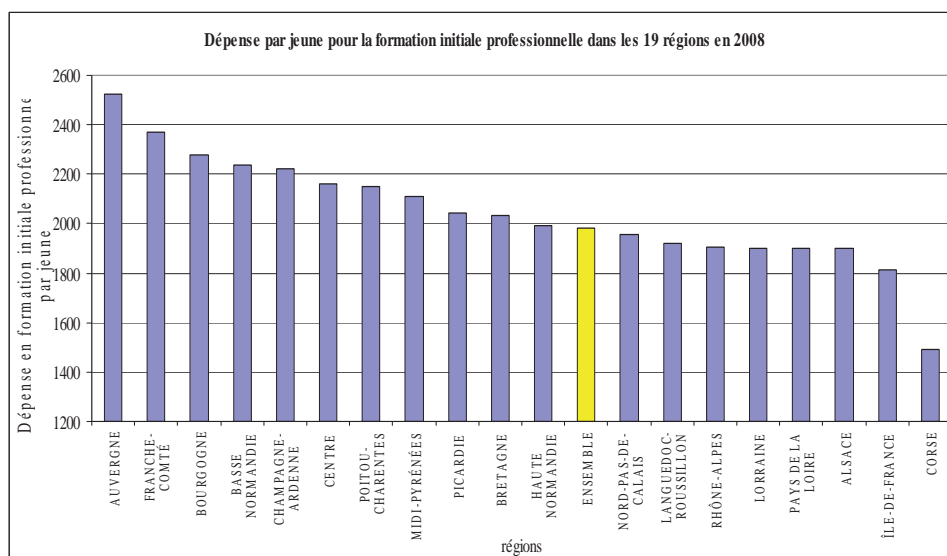
region	Enseignement professionnel du 2nd degré	Formation professionnelle supérieure (niveaux III et II)	Apprentissage tous niveaux	Formations artistiques, sanitaires et sociales	Total formation initiale professionnelle
ALSACE	198	108	119	29	455
AUVERGNE	219	80	71	16	386
BASSE NORMANDIE	213	77	87	24	401
BOURGOGNE	218	78	92	48	435
BRETAGNE	391	187	146	43	767
CENTRE	331	116	156	44	647
CHAMPAGNE-ARDENNE	215	85	71	17	388
CORSE	28	9	12	2	51
FRANCHE-COMTÉ	173	85	74	15	347
HAUTE NORMANDIE	247	87	117	30	480
ÎLE-DE-FRANCE	1 239	748	708	156	2 851
LANGUEDOC-ROUSSILLON	339	135	95	30	598
LORRAINE	323	121	103	42	589
MIDI-PYRÉNÉES	372	198	129	32	731
NORD-PAS-DE-CALAIS	700	201	156	61	1 118
PAYS DE LA LOIRE	413	162	226	32	833
PICARDIE	293	87	95	31	506
POITOU-CHARENTES	231	91	97	17	436
RHÔNE-ALPES	763	340	322	84	1 509
<b>ENSEMBLE</b>	<b>6 906</b>	<b>2 994</b>	<b>2 875</b>	<b>755</b>	<b>13 529</b>

Source : tableaux financiers des PRDF, CNFPTLV

La dépense par jeune pour la formation initiale professionnelle varie selon les régions, la Corse mise à part, entre 2 523 euros en Auvergne et 1 800 euros en Ile-de-France, avec une moyenne de 1 981 euros pour

les 19 régions (graphique 2). Dans l'ensemble, toujours à l'exception de la Corse, ce sont les petites régions qui se situent au-dessus de la moyenne et les grandes régions au dessous.

**Graphique 2 – La dépense par jeune de 15 à 24 ans pour la formation initiale professionnelle en 2008 varie entre 1 800 et 2 523 euros**



Source : tableaux financiers des PRDF, CNFPTLV, Estimation de population, Insee

La formation professionnelle initiale est financée par l'Etat (50 %), les conseils régionaux (28 %) et les partenaires sociaux (22 %). Les financeurs majoritaires ne sont pas les mêmes selon les voies de formation. L'Etat finance en moyenne 70 % de la voie scolaire tandis que les Conseils Régionaux contribuent pour

54 % au financement de l'apprentissage. Le poids des contributeurs dans chaque voie n'est pas identique d'une région à l'autre. Il varie selon les régions dans une fourchette relativement importante, sans toutefois changer la position de premier, second ou troisième financeur (tableau 4).

**Tableau 4 – Dans toutes les régions, l'Etat est le premier financeur de la voie scolaire et la région le premier financeur de l'apprentissage**

Moyenne (minimale- maximale)

	Enseignement professionnel par voie scolaire	Apprentissage
Etat	70 % (64 % - 91 %)	24 % (15 % - 33 %)
Partenaires sociaux et entreprises (taxe d'apprentissage)	9 % (2 % - 17 %)	21 % (9 % - 38 %)
Région	21 % (9 % - 29 %)	54 % (40 % - 76 %)
	100 % (6,9 milliards d'euros)	100 % (2,8 milliards d'euros)

Source : tableaux financiers des PRDF, CNFPTLV

Lecture : La contribution de l'Etat à l'enseignement professionnel par voie scolaire représente 70 % de la dépense totale consacrée à cette voie de formation. Sa part la plus faible observée dans une région est de 64 % et la plus élevée de 91 %

## 5,8 milliards d'euros consacrés à la formation professionnelle continue

Cette somme prend en compte les dépenses liées aux formations des demandeurs d'emploi, des actifs occupés (hors plan de formation des entreprises et fonctions publiques) et les dépenses indifférentes au statut (cette catégorie regroupe les actions de promotion sociale et les formations aux compétences clefs).

Les dépenses totales de formation professionnelle continue (FPC), tous financeurs pris en compte, s'élèvent à 5,8 milliards d'euros dans les 19 régions, en hausse de 6,3 % par rapport à 2007 (tableau 5).

Plus de 50 % des dépenses sont consacrées aux demandeurs d'emploi, 44 % vont aux actifs occupés (congs individuels de formation, contrats et périodes de professionnalisation, mesures de soutien au développement de la formation) et les 3 % restants sont des actions de formation indifférentes au statut. Ces dépenses sont financées à 56 % par les

partenaires sociaux, via l'Unedic, les OPCA et l'Agefiph. Les Conseils régionaux financent un peu moins d'un tiers de la dépense et l'Etat 16 %. Le transfert des crédits au titre de l'Afpa aux Conseils régionaux, qui représente 8 % des dépenses de FPC a eu pour conséquence de les faire passer en seconde place dans le financement de la FPC, devant l'Etat et en première place pour la formation des demandeurs d'emploi.

Les partenaires sociaux et les Conseils régionaux ont chacun leur public prioritaire : les actifs occupés pour les premiers, les demandeurs d'emploi pour les seconds. Les parts varient d'une région à l'autre sans changer l'ordre des financeurs, sauf en Corse et en Lorraine où le transfert des crédits de l'AFPA n'était pas encore réalisé en 2008. La contribution de l'Etat à la FPC et à la formation des demandeurs d'emploi y est la plus importante et celle de la Région est la plus faible (tableau 6).

**Tableau 5 – Dépenses pour la FPC en 2008, tous financeurs pris en compte**

en millions d'euros

region	Total de la formation professionnelle continue	Evolution 2008/ 2007	Formations des demandeurs d'emploi	Formation des actifs occupés	Formations indifférentes au statut
ALSACE	207	3,0%	111	86	9
AUVERGNE	142	-1,2%	92	46	4
BASSE NORMANDIE	163	5,2%	97	55	11
BOURGOGNE	170	8,7%	109	56	5
BRETAGNE	337	6,0%	199	132	6
CENTRE	215	2,8%	127	79	10
CHAMPAGNE-ARDENNE	147	3,7%	98	46	3
CORSE	36	-3,9%	27	8	2
FRANCHE-COMTE	124	10,9%	71	44	9
HAUTE NORMANDIE	212	1,9%	129	75	7
ÎLE-DE-FRANCE	1 381	9,0%	468	893	20
LANGUEDOC-ROUSSILLON	297	15,7%	171	118	8
LORRAINE	276	13,2%	184	87	5
MIDI-PYRÉNÉES	282	1,5%	166	107	8
NORD-PAS-DE-CALAIS	469	3,2%	257	192	20
PAYS DE LA LOIRE	400	7,6%	237	153	10
PICARDIE	190	-0,3%	129	57	5
POITOU-CHARENTES	147	-0,1%	85	57	6
RHÔNE-ALPES	667	7,0%	343	311	12
TOTAL	5 863	6,3%	3 100	2 602	161

Source : tableaux financiers des PRDF, CNFPTLV

**Tableau 6 – Les financeurs de la formation des demandeurs d'emploi et des actifs occupés dans les 19 régions en 2008**

Moyenne (minimale- maximale)

	Total FPC	Demandeurs d'emploi	Actifs occupés
Etat	16 % (14 %-28 %)	17 % (12 %-33 %)	14 % (12 %-19 %)
Partenaires sociaux (unedic, opca, agefiph)	56 % (30 %-70%)	35 % (22 %-40 %)	85 % (70 %-87 %)
Région	28 % (18 %-40 %)	48 % (32 %-57 %)	1 % (0 %- 16 %)
TOTAL	100 % 5,8 milliards d'euros	100 % 3,1 milliards d'euros	100 % 2,6 milliards

Source : tableaux financiers des PRDF, CNFPTLV

Pour ce qui concerne les 3,1 milliards d'euros dépensés pour les demandeurs d'emploi, les tableaux financiers des PRDF distinguent les rémunérations, le coût pédagogique et les frais annexes. Dans toutes les régions, le coût de la rémunération des stagiaires est supérieur au coût pédagogique. Il représente en moyenne 54 % des dépenses, avec un minimum de 47 % et un maximum de 60 %. Le coût pédagogique absorbe entre 35 % et 49 % des dépenses. Le reste va aux frais annexes.

Les actions sont réparties en deux catégories :

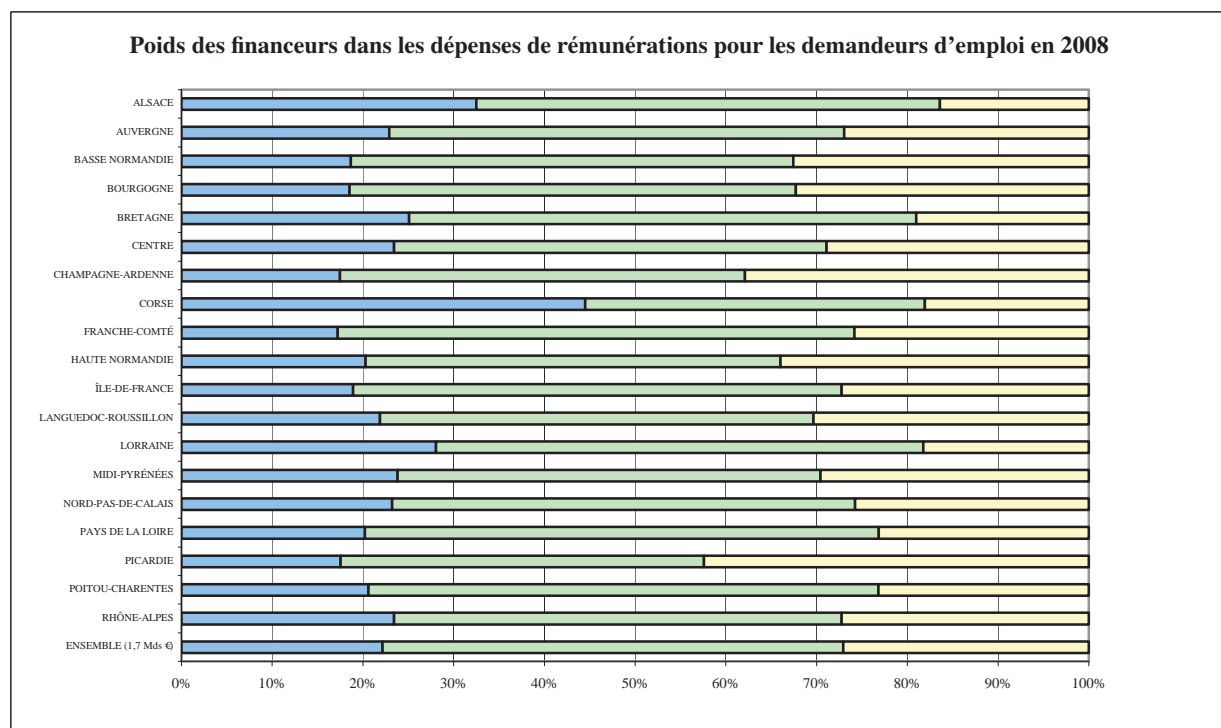
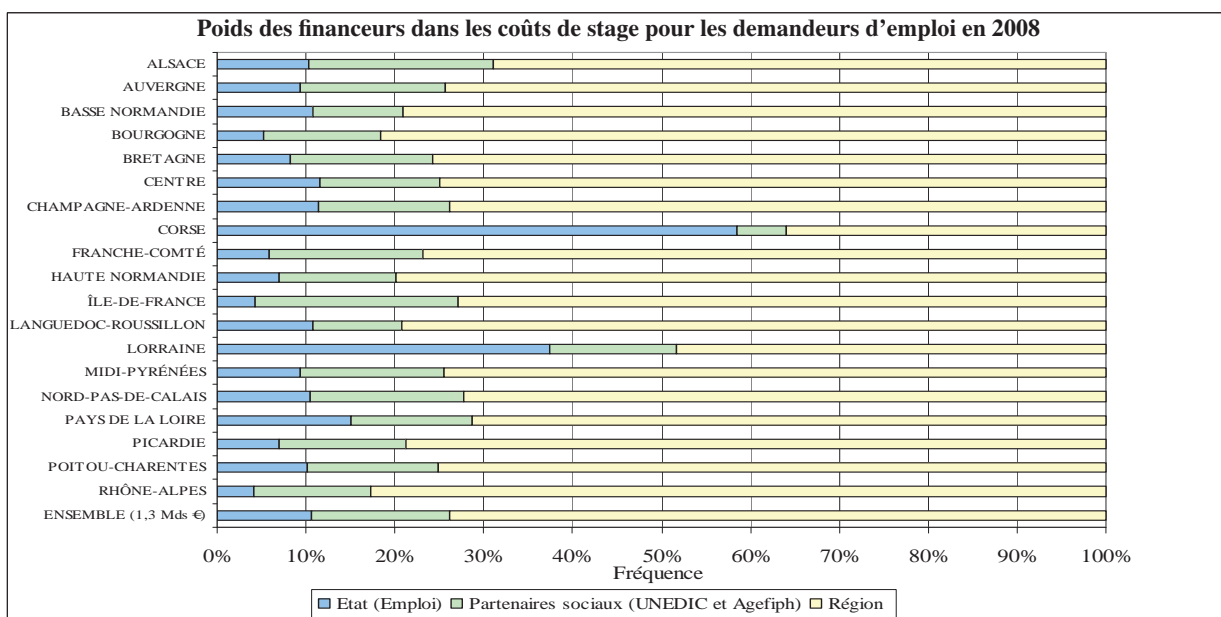
- les actions de formation proprement dites, préqualifiantes, qualifiantes et de professionnalisation : elles visent l'acquisition des qualifications et l'adaptation

des compétences aux besoins du marché du travail ;  
 - les actions d'insertion sociale professionnelle, situées en amont des précédentes et destinées à permettre aux publics les plus éloignés de l'emploi d'accéder à un emploi ou une formation qualifiante.

Le premier type d'actions représente 92 % des dépenses tandis que les actions d'insertion représentent 8 % de la dépense totale. Cette ventilation varie peu d'une région à l'autre (variation maximale de 10 points en plus ou en moins par rapport à la moyenne).

Dans toutes les régions, les frais pédagogiques sont principalement financés par les Conseils régionaux qui assurent ainsi la maîtrise de l'offre de formation tandis que l'Unedic prend en charge la plus grosse part des rémunérations (graphique 3).

**Graphique 3 - Les régions financent principalement les coûts de stage et l'Unedic les rémunérations**



Source : Tableaux financiers des PRDF, CNFPTLV

## Etude exploratoire pour décrire les situations régionales en matière d'effort de formation des demandeurs d'emploi

Les tableaux financiers des PRDF prendront un intérêt supplémentaire lorsque les dépenses pourront être mises en relation avec le contexte régional, les actions réalisées et leur résultat.

Pour avancer dans cette direction, le CNFPTLV a confié au Cereq une étude expérimentale consistant à comparer les régions et expliquer les spécificités des dépenses de formation initiale et continue (à paraître).

Le rapport *Tableaux financiers des PRDF* comporte quant à lui une étude exploratoire sur les dépenses de formation pour les demandeurs d'emploi.

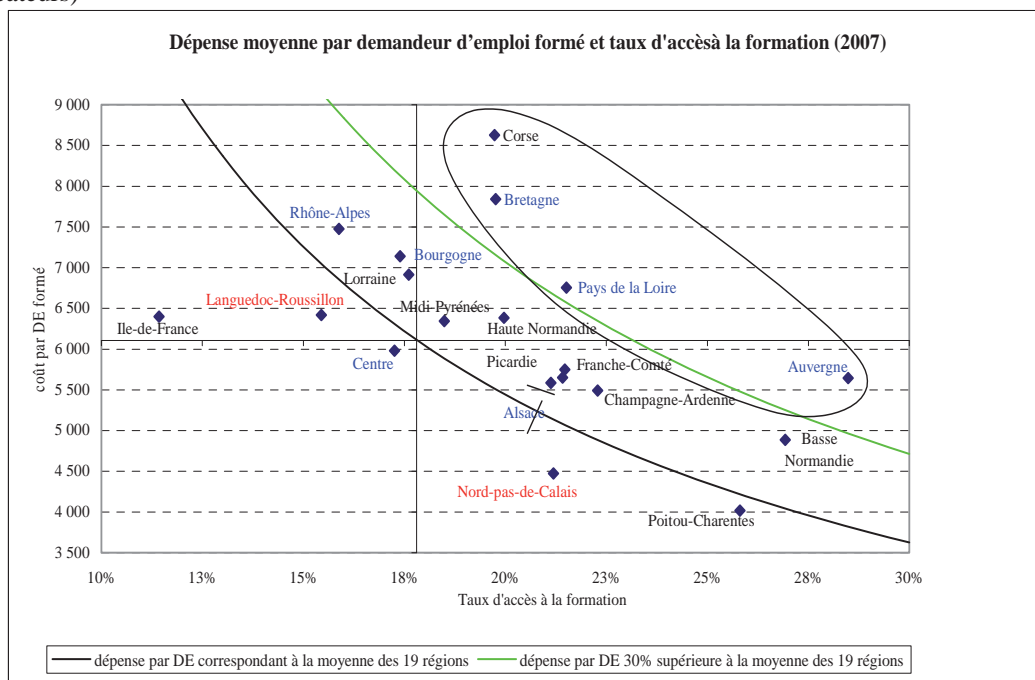
Elle propose une méthode pour repérer les arbitrages entre l'effort financier, le volume de personnes formées et le coût unitaire de la formation à travers trois indicateurs globaux :

1. la dépense moyenne par demandeur d'emploi, calculée en rapportant la dépense totale de formation au nombre total de demandeurs d'emploi,
2. le coût unitaire d'une action de formation, calculé en rapportant la dépense totale de formation au nombre de demandeurs d'emploi formés,
3. la part des demandeurs d'emploi accédant à la formation (ou taux d'accès), qui rapporte le nombre de demandeurs d'emploi formés au nombre de demandeurs d'emploi.

Ces indicateurs ont nécessité d'associer des sources différentes, ils sont fragiles, mais les résultats auxquels ils conduisent sont intéressants :

- l'effort de formation par demandeur d'emploi (indicateur 1) et par demandeur d'emploi formé (indicateur 2) varie du simple au double selon les régions.
- des typologies de régions se dessinent (graphique 4) : ainsi, pour une dépense par demandeur d'emploi correspondant à la moyenne des 19 régions :
  - o dans certaines régions, c'est le « nombre » qui est privilégié – le taux d'accès à la formation est élevé et le coût de la formation est faible -,
  - o dans d'autres, c'est l'investissement par formation qui est privilégié - les formations réalisées sont coûteuses et le taux d'accès est plus faible.

Graphique 4 – Les arbitrages volume des bénéficiaires / coût unitaire de la formation (sous réserve des limites des indicateurs)



En rouge : régions à fort taux de chômage, en bleu : régions à faible taux de chômage

Source : tableaux financiers des PRDF, CNFPTLV ; base Brest Dares, RP, Insee, traitement CNFPTLV

### La formation des demandeurs d'emploi et la mise en place de Pôle Emploi

Le paysage des financements de la formation des demandeurs d'emploi a fortement évolué suite à la mise en place de Pôle Emploi. Les effets de la réforme n'apparaissent pas dans l'étude. Pôle Emploi a été créé en 2009 alors que les données étudiées dans cette étude sont celles de 2008. Les modifications apparaîtront dans le prochain rapport.

## Champ et nomenclatures du tableau financier

Le tableau financier recense les dépenses relevant de l'intérêt général réalisées par l'Etat, les Conseils régionaux et les partenaires sociaux. Il ne tient pas compte des dépenses relevant de l'initiative privée : dépenses réalisées par les employeurs privés et publics pour la formation de leurs personnels et dépenses des individus.

Les dépenses sont les dépenses mandatées pour les acteurs relevant de la comptabilité publique (Ministères, Conseils régionaux) et les charges figurant dans le compte des produits et charges pour les acteurs relevant de la comptabilité privée (OPCA).

Les dépenses correspondent au financement final. Ainsi les dotations de décentralisation ne sont pas intégrées dans les dépenses de l'Etat. Le Fonds social européen qui n'intervient jamais comme financeur final n'apparaît pas dans les tableaux financiers, ses dépenses sont rattachées aux acteurs qu'il finance.

Chaque dépense est répertoriée selon une nomenclature identifiant le domaine concerné, le type de dépense et le financeur.

### 1 - Les domaines de formation

Ils se décomposent en 6 chapitres qui couvrent le spectre de la formation tout au long de la vie. Ces 6 chapitres sont constitués de plusieurs rubriques voire sous-rubriques :

*Chapitre 1* : Formation initiale : enseignement général et technologique, enseignement professionnel du second degré, formation professionnelle supérieure de niveau III et II (c'est à dire BTS, DUT et licences professionnelles) et classes préparatoires aux grandes écoles, apprentissage (quel que soit le niveau).

*Chapitre 2* : Formations professionnelles artistiques, sanitaires et sociales : dans le rapport, les dépenses de ce chapitre sont traitées en même temps que celui de la formation initiale : il s'agit des formations transférées aux Conseils régionaux.

*Chapitre 3* : Formation professionnelle continue : actions de formation destinées aux demandeurs d'emploi, aux actifs occupés (hors plan de formation des salariés du secteur privé et public), contrats et périodes de professionnalisation, congés individuels de formation), actions de formation sans considération de statut.

*Chapitre 4* : Orientation professionnelle.

*Chapitre 5* : Certification et validation des acquis.

*Chapitre 6* : Etudes, ingénierie.

### 2 - Les opérations économiques

Elles sont de trois sortes :

- les dépenses directes correspondent au coût de production de la formation, de l'orientation, de la VAE. Elles regroupent principalement pour la formation initiale, les dépenses des enseignants, l'entretien et le fonctionnement des lycées, des CFA, pour la formation continue, le coût pédagogique de formation et pour les autres domaines le coût de ces activités.

- les dépenses indirectes correspondent à la restauration, au transport, à l'hébergement et à l'accompagnement des personnes formées (élèves, étudiants, apprentis, stagiaires de la formation professionnelle).

- dépenses induites correspondent aux aides financières versées aux entreprises et aux personnes formées : bourses, rémunérations des stagiaires, prise en charge de la protection sociale, exonérations de charges sociales, aides et primes diverses aux employeurs. A noter que les rémunérations des apprentis et des personnes en contrat de professionnalisation ne sont pas prises en compte.

### 3 - Les financeurs

La typologie distingue 12 financeurs et, à travers eux, les trois grands contributeurs de la formation que sont l'Etat, les Conseils Régionaux et les partenaires sociaux :

État

- Ministère de l'Éducation Nationale,
- Ministère de l'Agriculture,
- Ministère Chargé de l'Emploi,
- ANPE,
- AFPA (volet non transféré aux conseils régionaux) ;

Région

- Conseil Régional,
- AFPA (volet transféré aux Conseils régionaux) ;

Partenaires sociaux

- ASSEDIC,
- Agefiph,
- OPCA (agréés au titre de la professionnalisation,
- OPCA agréés au titre du congé individuel de formation,
- OCTA. La taxe d'apprentissage reposant sur la libre affectation par les entreprises et les OCTA n'étant pas paritaires, c'est par simple convention que la nomenclature les rattache aux partenaires sociaux.

La typologie des financeurs évoluera lors de la prochaine enquête pour tenir compte de la création de Pôle Emploi et de l'achèvement du transfert des crédits de l'AFPA, tous deux intervenus en 2009.

*Le rapport Tableaux financiers des plans régionaux de développement des formations (PRDF) : données 2008 pour 19 régions et le guide méthodologique des travaux sont disponibles sur le site du CNFPTLV.*

*La base des données financières collectées dans le cadre des travaux est également téléchargeable*

<http://www.cnfptlv.gouv.fr/tableaux-financiers-des-prdf-cprdf.html>

Conseil National de la Formation Professionnelle Tout au long de la Vie (CNFPTLV)

2, rue Neuve Saint-Pierre - 75004 PARIS - [www.cnfptlv.gouv.fr](http://www.cnfptlv.gouv.fr)

Directeur de la publication : Françoise AMAT

Rédacteur de ce numéro : Laurence MERLIN

Création et Réalisation PAO - Carterie - Secrétariat Général du MINEFI